



---

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

---

Monsieur Jean-François Ladret, 1897 Bouveret, pour la modification du bâtiment ainsi que la pose d'une isolation périphérique, sur parcelle 2595, lieu-dit Le Fort à Culet, zone habitation moyenne densité, propriété du requérant.

**Coordonnées : 2'555'930 / 1'137'440**

**Auteur des plans : Variante B Architecture SA, 1897 Bouveret**

---

Madame Céline Martin, 1897 Le Bouveret, pour la reconstruction d'un couvert de jardin sur la parcelle n° 1995, lieu-dit Au Penat, zone habitation moyenne densité, propriété de Monsieur Nicolas Derivaz et de la requérante.

**Ce projet comporte une demande de dérogation à l'aire forestière.**

**Coordonnées : 2'555'825 / 1'137'315**

**Auteur des plans : La requérante**

---

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 6 juin 2025

Administration communale



---

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

---

Monsieur Claude-Alain Reber, pour la construction d'un local non chauffé et d'un couvert, Parcelle 1857, No Folio 6, Lieu-dit Au Clos Jusson, Zone habitation faible densité, propriété du requérant.

**Numéro pour consultation eConstruction : b9eba471**

Coordonnées : 1'136'843 2'554'910  
Auteur des plans : Arco-projets Sàrl  
Expiration du délai : 07.07.2025

---

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, sur rendez-vous. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Port-Valais, Place de la Gare 1, 1897 Le Bouveret, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Port-Valais, le 6 juin 2025

Administration communale